Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20140410-2014-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2014

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 AVRIL 2014

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, David CARABIN, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations: Jean-Marie HIRTZ à Jean-Pierre ROUILLON,

Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation: 04 avril 2014

N°2014-030

Objet : Règlement des frais de mission réels du Maire, des adjoints et des conseillers

municipaux. **Rubrique**: 5.6

Rapporteur: Bertrand KLING

Le Maire ainsi que les adjoints ou conseillers municipaux, dans le cadre de délégations du Maire, peuvent être amenés à se rendre à des congrès, séminaires ou assemblées, dans le cadre des "Missions du Maire" et il convient, pendant la durée du mandat, de pouvoir leur rembourser leurs frais au vu des justificatifs produits.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par le Maire, les adjoints ou les conseillers municipaux, dans le cadre des "Missions du Maire" ou sur sa délégation, pendant toute la durée du présent mandat, au vu des justificatifs produits.

